



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Service du médecin cantonal SMC
Kantonsarztamt KAA

Rte de Villars 101, 1752 Villars-sur-Glâne
T +41 26 305 79 80
www.fr.ch/smc

Villars-sur-Glâne, le 28 mai 2025

Pharmacienne cantonale

Liste des médicaments pouvant être utilisés à titre professionnel par les optométristes

1. Bases légales et référence

- > Article 52 al. 2 de l'ordonnance fédérale du 21 septembre 2018 sur les médicaments
- > Article 113 al. 4 et 5 de la loi du 16 novembre 1999 sur la santé
- > Ordonnance du 22 avril 2016 de la Direction de la santé et des affaires sociales concernant l'administration et l'utilisation professionnelle de médicaments.
- > Recommandation du 7 juin 2023 de l'Association des pharmaciens cantonaux « Liste des médicaments à utiliser par les optométristes sans prescription médicale ou sur indication des ophtalmologistes »

2. Conditions d'utilisation

Les médicaments figurant dans les listes ci-dessous peuvent être utilisés uniquement par les optométristes titulaires d'un bachelor of science (HES) d'optométrie ou d'un titre reconnu équivalent. Ils ou elles doivent être inscrits dans le Registre des professions de la santé (GesReg) et disposer d'une autorisation de pratiquer sous propre responsabilité professionnelle.

Les médicaments doivent être achetés auprès d'une entreprise autorisée et domiciliée en Suisse. Les optométristes sont responsables du stockage approprié (température, humidité, sous clé et séparé des autres produits) et doivent effectuer des contrôles de péremption.

3. Médicaments à utiliser sous propre responsabilité professionnelle

Les optométristes peuvent utiliser sous propre responsabilité professionnelle les médicaments de la liste ci-dessous, dans le cadre de leur activité.

11 **Ophtalmologica** 11.02 Mydriatiques

Médicaments soumis à ordonnance

- > Tropicamide 0.5% gtte opht
- > Cyclogyl 0.5% et 1.0% gtte opht
- > Atropine 0.5% gtte opht.
- > Neosynephrin-POS 5% gtte opht

11.03 Anesthésiques locaux

Médicaments soumis à ordonnance

- > Tetracaine 1% btte opht.
- > Alcaine 0.5% gtte opht.
- > Oxybuprocaine 0.4% gtte opht
- > Novesin 0.4% gtte opht.

11.08.20 Larmes artificielles

Médicaments soumis à ordonnance

- > Lacri-Vision gel opht
- > Lacrycon gel opht.

11.08 Préparations à action physique

Préparation non soumise à ordonnance

- > Dispositif médical sans substance active : Methocel 2%

14 Diagnostica

14.03 Autres diagnostiques

Médicaments soumis à ordonnance

- > Fluoresceine 0.5% gtte opht.
- > Fluoresceine oxybuprocaine gtte opht.

4. Médicaments à utiliser sous la surveillance d'un ou d'une ophtalmologue

Les optométristes peuvent utiliser les médicaments de la liste ci-dessous dans le cadre d'une activité en cabinet médical, sous la surveillance d'un ou d'une médecin spécialiste en ophtalmologie.

05 Reins et solutions de substitution

05.01 Diurétiques

Médicaments soumis à ordonnance

- > Diamox 250 mg cpr

11 Ophthalmologica

11.09 Préparation contre le glaucome

Médicaments soumis à ordonnance

- > Cosopt-S gtte opht